



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 23 novembre 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**9.6. OBJET : IMIO - Assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2020
Vote et représentation**

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association ;

Vu sa délibération du 3 juin 2013 portant décision d'adhésion de la Ville d'ANDENNE à l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle, en abrégé IMIO, et de souscription d'une part B avec apport de 3,71 euros en numéraire ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales d'IMIO durant la mandature 2018-2024, à savoir en l'occurrence MM. Sandrine CRUSPIN, Kévin GOOSSENS, Damien LOUIS, Christian MATTART et Jawad TAFRATA, Conseillers communaux ;

Vu le mail du 4 novembre 2020 d'IMIO annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mercredi 9 décembre 2020 à 18h, en ses locaux sis rue Léon Morel, n°1 à 5032 ISNES ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel se présente comme suit :

1. Présentation des nouveaux produits et services ;
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022 ;
3. Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021 ;
4. Nomination au poste d'administrateur représentant les communes de Monsieur Amine MELLOUK ;

Vu la documentation relative à ces points, téléchargeable sur le site de l'intercommunale ;

Considérant les circonstances exceptionnelles liées à la crise du Covid-19 et conformément au décret du Gouvernement wallon précité, la simple transmission de la présente décision suffit à rapporter la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal, que la présence des délégués communaux est donc facultative ;

Attendu qu'un seul délégué pourra représenter la Ville d'Andenne en cas de présence physique souhaitée ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1^{er}

Le Conseil communal décide de ne pas être représenté physiquement lors de l'Assemblée générale ordinaire d'IMIO le 9 décembre 2020 et transmet à l'intercommunale la présente délibération portant vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.

Conformément au décret du Gouvernement wallon du 1^{er} octobre 2020, le Conseil communal demande aux instances d'IMIO qu'il soit tenu compte de la présente délibération tant pour ce qui concerne l'expression des votes que pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote.

Article 2

Le Conseil communal décide de voter de la manière suivante pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2020 :

Point 1. : Présentation des nouveaux produits et services

Résultat du vote :
27 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote : positif

Point 2. : Point sur le plan stratégique 2020-2022

Résultat du vote :
27 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote : positif

Point 3. : Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021

Résultat du vote :
27 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote : positif

Point 4. : Nomination au poste d'administrateur représentant les communes de Monsieur Amine MELLOUK

Résultat du vote :
27 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote : positif

Article 3

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 9 décembre 2020, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 9 décembre 2020 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 4

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,



R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS